



Document WSIS/PC-3/CONTR/58F 31 mai 2003 Original: français

## CONTRIBUTION DE CSDPTT AU (PROJET DE) PLAN D'ACTION DU SMSI

## **SOUMISE AU COMITÉ PRÉPARATOIRE N°3 (PREPCOM-3)**

#### **Note liminaire**

CSDPTT rappelle ses précédentes contributions qui gardent toute leur actualité et pertinence, et soumet au PrepCom-3 les propositions suivantes, à prendre en compte dans l'élaboration du Plan d'Action tel qu'il doit résulter du Sommet de Genève (décembre 2003). Ces propositions sont présentées dans le cadre de la réduction de ce que l'on appelle « le fossé numérique Nord-Sud » qui est l'un des objectifs prioritaires assigné par ses promoteurs au SMSI.

0 0

## Actions générales :

#### a) Accès

- L'accès au réseau de télécommunications : priorité aux *zones rurales* grâce aux technologies radio terrestres ou —le cas échéant- satellitaires.
- Réhabilitation des réseaux urbains (métropoles, zones/centres économiques) qui contribuent, au prix d'un investissement minimal, à une rentabilité élevée et à garantir une base d'utilisateurs généralement stable et solvable aux opérateurs publics.

### b) Réseaux de télécommunication

- Au niveau Régional et Sous-régional, priorité au Réseau d'Interconnexion Africain (RIA) et à sa connexion au Câble sous-marin SAT3/WASC. Outre sa fonction de transport des services vocaux et de données, ce réseau doit être le réseau dorsal Internet de l'Afrique. La structure cible de ce réseau doit être définie et approuvée par l'ensemble des pays concernés. Ce Réseau résultera d'un double processus :

- \* L'évaluation en termes d'opérabilité et d'évolutivité des artères de télécommunications conduite dans le cadre d'un inventaire exhaustif des infrastructures de réseau en service. Elle doit dégager la première famille des composantes à garder ou à réhabiliter en vue de leur intégration dans le réseau cible du RIA.
- \* L'étude et la réalisation des segments nouveau, complétant ceux résultant de l'étude cidessus qui constituent la deuxième famille des composantes du réseau cible du RIA.
- Au *niveau national*, une attention particulière devra être accordée au *dipôle* « *capitale administrative-capitale économique* » que l'on retrouve dans un grand nombre de pays africains, cet axe constituant à la fois l'ossature du réseau et son segment le plus rentable. Sa réhabilitation et si nécessaire son renouvellement devront être programmés afin que cet axe vital joue pleinement son rôle pour la collectivité nationale. Dans tous les cas une artère à fibres optiques doit y être prévue en situation cible.

## c) Moyens de financement de actions générales de haute priorité

Le retour à la tarification des services vocaux internationaux selon le mode antérieur (partage 50/50 des recettes des communications internationales entre pays source et destination) permet de dégager une plus-value qui doit être affectés aux opérations décrites ci-dessus ; ces dispositions devront être rapidement étendues au trafic IP extérieur au continent. En outre la pratique du rappel de l'appelant («call-back) doit être proscrite car elle prive les opérateurs africains de leur revenus légitimes.

## Deux problèmes transverses

- La disponibilité de sources d'énergie adaptées et fiables —au premier rang les énergies renouvelables- doit être considérée comme un prérequis déploiement des services offerts par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre d'une « Société de l'Information ». Inversement, tout projet de réalisation de site et d'équipement de télécommunications doit systématiquement comporter une proposition de source d'énergie de type renouvelable avec en priorité les sources photo-voltaïques.
- L'enseignement et la formation techniques et supérieurs est un objectif prioritaire pour les PeD et en particulier pour l'Afrique. Les infrastructures nationales et sous-régionales (exemple : ESMT de Dakar) doivent être considérées comme vitales pour satisfaire cet objectif. En conséquence le retour dans ces écoles et instituts des formations actuellement disséminées dans des structures particulières à l'exemple des «académies Cisco » doit être un élément prioritaire de cet objectif. Ceci implique la réaffectation des financements publics et institutionnels, actuellement alloués à ces «académies », aux infrastructures africaines pour leur permettre un fonctionnement satisfaisant et de répondre aux besoins urgents et spécifiques du continent. Le partenariat avec des centres et universités similaires des pays industrialisés doit être privilégié, et des propositions en ce sens devront être présentées les pays volontaires du Nord, en laissant toute liberté quant aux contenus aux responsables des centres de formation africains (exemple : partenariat entre l'Institut National des Télécommunications en France avec un centre équivalent en Afrique).

# Trois objectifs prioritaires pour l'Afrique (à programmer dans le cadre temporel du SMSI)

#### Rascom:

Le *schéma opérationnel* doit être élaboré en urgence avec tous les pays, signataires ou non du Mémorandum. Ce schéma devra donner la *priorité de desserte aux zones éloignées et/ou enclavées*, en fonction de leur situation par rapport au réseau terrestre existant et programmé.

#### **Africa ONE**

Ce projet doit être *arrêté immédiatement* car sa gestation aussi douteuse que sa gestion ont déjà trop obéré les maigres ressources des opérateurs africains. Ceci implique d'une part la récupération des fonds déjà engagés ou programmés dans ce projet par une trentaine de pays africains, d'autre part à étudier en urgence le prolongement du câble SAT-3/WASC sur la côte Est de l'Afrique et la façade méditerranéenne, en parfaite synergie avec des câbles sousmarins *et des sections de câble terrestres existants et programmés*. Ainsi, les sections sousmarines et terrestres seront à la cible strictement complémentaires pour éviter tout doublon contreproductif.

#### Panaftel

Ce réseau dont la vocation d'origine est d'assurer *l'interconnexion entre les pays africains* doit recouvrer toute sa place en cohérence avec, et le cas échéant en intégration dans, le réseau RIA. A cette fin, sa *réhabilitation* sera conduite selon le schéma proposé pour le RIA : conservation, réhabilitation ou remplacement/renouvellement. L'étude conduite en ce sens devra prendre en compte en premier lieu l'opérabilité (exploitation, maintenance, gestion), fiabilité et la durabilité ; ces deux dernières implique nt un recours essentiel à l'alimentation en énergie solaire des sites et équipements.

Fait à Paris, le 31 mai 2003